

## Plan d'action en faveur de l'inclusion – Erasmus+

### 1. Objectifs

Conformément aux priorités du programme Erasmus+ et à la politique d'égalité des chances du GRETA-CFA Provence, une attention particulière est portée à l'accompagnement des publics avec moins d'opportunités afin de favoriser un accès équitable aux mobilités internationales.

### 2. Publics prioritaires

Les publics ciblés sont notamment les apprenants et/ou le personnel :

- En situation de handicap ou à besoins spécifiques
- En situation de précarité socio-économique ou éloignés de la mobilité internationale
- Nécessitant un appui linguistique, pédagogique ou organisationnel

### 3. Repérage et information des bénéficiaires

Le dispositif repose sur une information systématique et accessible :

- Présentation du programme Erasmus+ et des possibilités de mobilité en début d'année ou lors des réunions d'information
- Diffusion des critères de l'inclusion\* et des modalités de financement le cas échéant
- Mise à disposition d'une documentation simplifiée et accessible (mails, guide de mobilité)
- Entretiens individuels permettant d'assurer la confidentialité des situations personnelles tout en identifiant les besoins spécifiques de chaque participant
- Mobilisation de la référente handicap en cas de situation spécifique
- Publication des critères de l'inclusion sur le site internet de l'établissement :  
[https://forpro-paca.com/projet+eche+13.html?utm\\_source=chatgpt.com](https://forpro-paca.com/projet+eche+13.html?utm_source=chatgpt.com)

### 4. Accompagnement des participants

Le GRETA-CFA Provence assure un accompagnement individualisé des participants, qui comprend :

Pour les apprenants :

- Des ateliers de préparation à la mobilité (CV, lettres de motivation)
- Une préparation linguistique et interculturelle adaptés aux besoins des participants
- Un appui administratif (conventions, financement, assurances)
- Une information sur les aides et complémentaires possibles liés à l'inclusion
- Adaptation des modalités de mobilité selon le parcours et les besoins des apprenants (mobilités courtes hybrides, continuité pédagogique pendant la mobilité longue)

Pour le personnel :

- Accompagnement à la définition des objectifs professionnels de mobilité
- Aide à identifier une structure d'accueil, si besoin
- Un appui administratif (conventions, financement, assurances)
- Valorisation des compétences acquises dans le parcours professionnel

#### 5. Suivi et sécurisation des parcours

- Suivi individualisé avant, pendant et après la mobilité
- Coordination entre équipe pédagogique, référente mobilité et partenaires
- Ajustements des modalités si difficultés identifiées

#### 6. Évaluation, valorisation et amélioration continue

- Analyse des questionnaires de satisfaction
- Témoignages et retours d'expérience des participants et des partenaires d'accueil
- Valorisation des compétences acquises
- Ajustement des pratiques, outils et modalités d'accompagnement dans une démarche d'amélioration continue

\* **Critères de l'inclusion** : un complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion est attribué afin de permettre la participation de ces publics sur la base de :

Critères (enseignement supérieur)	Exemples de justificatifs
Pour les personnes en situation de handicap, de maladie chronique ou d'Affection Longue Durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou de RQTH Si un accord de l'Agence Erasmus+ a été donné pour une prise en charge sur coûts réels, fournir les factures
Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (ZFRR) ou Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Document attestant l'adresse du participant ou de l'établissement selon la politique retenue. Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant. Pour vérifier si la zone géographique est éligible : - ZFRR : <a href="https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation">https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation</a> - QPV : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a>
Boursier du supérieur échelon 6 et 7	Notification d'attribution de bourse

Plus d'informations :

- [https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/boenjs\\_3\\_ok.pdf-405114.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/boenjs_3_ok.pdf-405114.pdf)
- [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide\\_inclusion\\_2025\\_475.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_inclusion_2025_475.pdf)